

Gestion des déchets

1) Gestion en routine

30 juin 1994 - Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux déchets d'activités hospitalières et de soins de santé (M.B. 03.09.1994)

1. Conditionnement des déchets.

Les déchets de classe B2 (1) seront conditionnés dans des emballages non compactés ne permettant aucun écoulement et suffisamment résistants pour ne pas se rompre durant les diverses manipulations. Les objets contondants, tranchants, piquants devront être conditionnés dans un emballage rigide. Ces emballages seront incinérés avec les déchets qu'ils contiennent.

Une fois emballés, les déchets de classe B2 peuvent être regroupés dans des conteneurs réutilisables. Ceux-ci devront être nettoyés et désinfectés avant toute sortie du centre d'élimination.

2. Stockage des déchets.

Le stockage des déchets de classe B2 doit s'effectuer dans un local étanche prévu à cet effet et équipé d'un dispositif de nettoyage permettant - en cas d'accident - la récupération des eaux.



Déchets médicaux
Fût B2 30 litres



Déchets médicaux
Fût B2 50 litres



Déchets médicaux
Boîte à aiguilles 4 litres



Déchets médicaux
Boîte carton B2 50 litres

2) Gestion en mode 'dégradé'

Dans le cadre de la crise de Covid-19, il est possible de gérer ces déchets différemment s'il est impossible de bénéficier d'une gestion en routine.

Dans ce cas, il est recommandé que :

- Les déchets soient conditionnés dans des sacs étanches et fermés
- Ceux-ci soient placés dans un second sac pour le transport avant de les sortir de la chambre,
- L'entreposage soit réalisé dans un local de stockage dédié et identifié à part des autres types de déchets – de classe A (2) par exemple.

Il est recommandé que le personnel se protège avec des EPI pour la collecte et le transport des déchets:

- * la charlotte
- * la blouse (ou le tablier)
- * la protection oculaire/lunettes de protection ou écran facial
- * le masque chirurgical
- * les gants (jetables ou en caoutchouc)

Il est recommandé d'utiliser un charriot spécifique pour transporter les déchets. Il devra être désinfecté à la fin.

Il est fortement recommandé d'utiliser des poubelles à pédales pour éviter de toucher les couvercles mais aussi pour s'assurer que les poubelles restent fermées durant la journée.

(1) Déchets de classe B2 : les déchets infectieux provenant de patients qui, en raison du risque de contamination pour la communauté doivent être soignés en isolement; les déchets de laboratoire présentant une contamination microbienne; le sang et les dérivés de sang qui peuvent encore présenter une contamination microbienne; les objets contondants; les cytostatiques et tous les déchets de traitement cytotatique; les déchets anatomiques [autres que les pièces anatomiques.](2); les déchets pathologiques; les déchets d'animaux d'expérience ainsi que leur litière et leurs excréments;

(2) : Déchets de classe A : les déchets hôteliers ou d'hébergement produits en dehors des zones d'hospitalisation et de soins, les déchets de cuisine et des services de restauration collective, les déchets provenant des locaux administratifs;